

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_4

↳ Procédure budgétaire d'autorisation de dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2026 - Camping Municipal.

Date de la convocation

▪ 27 novembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
M. JOLIE Pascal
Mme SAUVAGE Edith
Mme GUILLOU Elodie
M. LAMIRAND Christophe
Mme REBOUL Sophie

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUÈSE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE FINANCIER

**PROCÉDURE BUDGÉTAIRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES EN SECTION
D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 - CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en référence à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Exécutif de la Collectivité Territoriale peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des crédits de remboursement du capital de la dette).

Au Budget Primitif 2025 du Camping Municipal, avait été inscrite une somme globale de **122 243,93 € (cent vingt-deux mille deux cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes)** en investissement (hors chapitre 16 « Emprunts et Dettes Assimilées »). C'est donc un plafond de dépenses de **30 560,98 € (trente mille cinq cent soixante euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)** qui peut être consommé pour l'exécution des opérations en cours ou urgentes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		EUROS
20-2051-633	Concessions et droits similaires	4 000,00
21-2128-633	Autres agencements et aménagements	4 000,00
21-21838-633	Autre matériel informatique	2 000,00
21-2188-633	Autres immobilisations corporelles	16 000,00
23-2313-633	Constructions	4 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		30 000,00

Compte-tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ci-dessus inscrites.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#